

**Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
13 décembre 2018, Bordeaux**

Budget primitif 2019 : le Conseil régional trop rigoureux face aux défis qui s'imposent à nous ?

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine s'est réuni en séance plénière le 13 décembre 2018 pour examiner le projet de budget primitif du conseil régional pour 2019. Ce projet de budget, d'un peu plus de 3 milliards d'euros, s'inscrit dans le prolongement de la stratégie budgétaire annoncée par l'exécutif régional, caractérisée d'abord par le souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement adossé au contrat financier passé avec l'Etat qui plafonne notamment les dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an, ensuite par la volonté de maintenir l'effort d'investissement en région. Cette rigueur et cette prudence budgétaire pourrait permettre au Conseil régional de dégager des moyens financiers pour relever les défis écologique, climatique, sociaux et territoriaux.

Si le CESER reconnaît les contraintes inhérentes aux objectifs de gestion et la qualité de la conduite budgétaire, le climat dans lequel prend place l'élaboration de ce cycle budgétaire nécessite écoute et attention aux mouvements sociaux actuels, expression de fractures profondes au sein de la société. Lors de l'examen des orientations budgétaires 2019, le CESER insistait sur la nécessité pour le Conseil régional de ne pas oublier les difficultés d'une part croissante de la population néo-aquitaine et à ne pas s'en tenir aux seuls indicateurs économiques jugés encourageants. D'autres indicateurs mettent en évidence un creusement des inégalités avérées et ressenties, qui contribuent inévitablement à alimenter un sentiment d'injustice sociale.

Dans ce contexte, le CESER prend la mesure des « transformations » affichées dans ce budget primitif, prenant en compte à la fois le défi écologique et climatique, le défi social de l'accès à l'emploi et le défi territorial. Ces défis sont interdépendants : on ne peut raisonnablement répondre au défi climatique et écologique sans considérer les enjeux sociaux et territoriaux sauf à prendre le risque d'un creusement des inégalités. La dimension de ces défis impose un réel changement de paradigme qui doit inciter le Conseil régional à traduire ses orientations non seulement dans le cadre de politiques dédiées mais plus essentiellement dans l'ensemble des champs de sa politique publique.

La majorité des recettes de la collectivité provenant d'une fiscalité dont elle ne maîtrise pas les taux ou dépendant de la conjoncture économique ou encore de la consommation de carburant, la prudence est nécessaire ; pour autant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la préservation de la capacité d'épargne pourraient permettre une mobilisation plus importante de l'emprunt dans des projets d'investissement, sous réserve que le taux de leur réalisation soit amélioré. Pour le CESER, il faut dégager des moyens pour : atteindre des taux de réalisation plus ambitieux, avoir une organisation stabilisée au niveau des ressources humaines (de nombreux postes ouverts ne sont pas pourvus à ce jour !) et assurer les projets relevant des compétences régionales.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Au-delà de ces considérations de portée générale, le CESER a analysé les différents piliers de l'action régionale.

- Développement économique - emploi

Des interrogations sur les moyens afférents pour la mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PACTE) sont soulevées : quelle coordination des acteurs de l'orientation – formation – emploi ? Quelle évaluation du dispositif et quels moyens pour ces évaluations ? Quel accompagnement social pour la réalisation des parcours de formation ?

- Jeunesse

Le budget dédié au **logement des jeunes** est jugé en décalage avec les ambitions du règlement d'intervention récemment adopté. Le budget primitif 2019 marque un recul en glissement annuel de près de -30 %. Si cette analyse mérite d'être nuancée en fonction de la capacité des opérateurs (bailleurs) à porter des projets, le CESER encourage le Conseil régional à maintenir son effort dans ce domaine.

En matière **d'éducation et d'enseignement**, le CESER regrette la baisse de fonctionnement des lycées alors que le nombre d'élèves augmente et que la politique de développement des poursuites d'étude des bacheliers professionnels en section de techniciens supérieurs amène logiquement encore plus d'étudiants dans les lycées. D'autre part, le CESER note également une baisse des financements dédiés à l'enseignement supérieur (par rapport à 2018, -23%). L'effort du Conseil régional fait depuis des années ne doit pas diminuer et doit prendre en compte l'augmentation des étudiants à bac +3 et +5.

- Aménagement du territoire

Le déploiement, sur l'ensemble du territoire, du haut et du **très haut débit (THD)** est pour le CESER un enjeu essentiel d'aménagement, de cohésion et de développement des territoires. S'il ne peut que partager l'ambition régionale de « connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030 », le CESER relève toutefois la réduction significative (-19,47 %) des crédits de paiement au budget 2019, alors que le programme est entré en phase opérationnelle.

En 2019, la Région prévoit de consacrer moins d'un million d'euros (878 000 €) à la mise en œuvre de sa **stratégie foncière**. Elle pourrait être amenée à revaloriser ses engagements financiers dans les prochaines années, afin de mieux répondre aux ambitions affichées dans la stratégie foncière adoptée cette année et dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration.

La dégradation du **réseau ferré** obère la performance et l'attractivité du transport ferroviaire que la Région s'attache à développer. Le CESER approuve la poursuite de l'investissement régional en faveur de la régénération de plusieurs lignes, y compris pour financer des opérations de renouvellement d'infrastructures qui ne relèvent pas de sa responsabilité. Il s'interroge cependant sur la capacité de la Région à financer la régénération de l'ensemble du réseau, estimée à 1,2 milliard d'euros, sans une intervention forte de l'État. Le CESER rappelle par ailleurs la nécessité d'une accélération de la mise en accessibilité des gares et des trains, afin de ne pas pénaliser les déplacements des personnes à mobilité réduite.

SITE DE BORDEAUX

SITE DE LIMOGES

SITE DE POITIERS

Le budget global consacré à la **culture** est en recul, masquant des évolutions très disparates entre les différents volets d'intervention. Si la baisse des crédits d'investissements s'explique en partie par l'achèvement de la MECA, le CESER regrette la baisse des crédits consacrés au livre et aux langues et cultures régionales et s'étonne du recul des crédits consacrés à l'Education Artistique et Culturelle. Il apprécie le prolongement de la démarche d'expérimentation autour des droits culturels. Le CESER aura l'occasion en 2019 d'apporter son éclairage à ce sujet.

La hausse du budget en faveur du **sport** traduit une concentration accrue de l'intervention régionale sur les CREPS, sur l'investissement en matière d'équipement sportif et sur le partenariat avec le sport élite. En parallèle le budget diminue sur les autres volets, notamment le sport pour tous et les aides au mouvement sportif. Ce constat aggrave d'autant plus les inquiétudes des clubs et fédérations dans le contexte de révision par l'État des règles de gouvernance de la politique nationale dans ce domaine.

Le CESER attend, de la finalisation de l'évaluation en cours sur les **emplois associatifs**, un ajustement qui permette d'assurer une complète transition de ce régime d'aides en veillant à garantir un accompagnement dans la durée du secteur, notamment en considération du rôle joué par les associations dans l'animation de certains territoires ruraux et quartiers urbains.

En **matière d'Europe et international**, Le CESER s'étonne qu'il ne soit envisagé aucune évolution notable dans le budget en matière de coopération internationale avant même que la Feuille de route n'ait été adoptée. L'intégration d'un mécanisme d'avance financière aux bénéficiaires et aux groupes d'action locale percevant des fonds FEDER est approuvée.

- Transition énergétique et écologique

La **transformation écologique** est érigée premier enjeu régional. Le CESER souhaite y voir l'expression de la prise de conscience indispensable et de l'urgence de la situation. Il souscrit pleinement au principe d'une séance plénière consacrée à ces questions en 2019, Les travaux de saisine actuellement menés par le CESER sur les conditions d'accès à la neutralité carbone devront nourrir les débats de cette séance plénière. Pour autant, le CESER estime que l'ambition de cette politique reste à mettre en œuvre à hauteur des objectifs affichés et des attentes manifestées.

Le CESER souligne l'importance des enjeux liés à la **biodiversité** en mentionnant cependant le risque d'un empilement de structures dont l'articulation ou les complémentarités deviendraient peu lisibles (Agence régionale de la biodiversité, délégation régionale de l'Agence française de la biodiversité, Comité régional de la Biodiversité).

Les mesures engagées et prévues dans le cadre de l'accompagnement à la **transition énergétique des territoires** sont approuvées. La faiblesse des montants alloués pose la question de leur mise en œuvre effective dans la durée.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77